

Entre extraversion et dépendance au sentier : l'action internationale des CTD camerounaises à l'épreuve des instruments de politique publique.

Cas de la Communauté urbaine de Douala et de la Commune d'arrondissement de Yaoundé 4

Between extraversion and path dependency: the international action of decentralised local authorities tested by public policy instruments.

The case of the Douala urban community and borough council of Yaoundé IV.

Auteur 1 : Guy Mairlo EM-NDJANG.

Guy Mairlo EM-NDJANG,
Doctorant en Science Politique, Université de Yaoundé II, Cameroun..

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : Guy Mairlo EM-NDJANG (2026) « Entre extraversion et dépendance au sentier : l'action internationale des CTD camerounaises à l'épreuve des instruments de politique publique Cas de la Communauté urbaine de Douala et de la Commune d'arrondissement de Yaoundé 4 », African Scientific Journal « Volume 03, Num 36 » pp: 3615 – 3643.



DOI : 10.5281/zenodo.21299306
Copyright © 2026 – ASJ



Résumé :

Dans le sillage du Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CGCTD) pris en 2019 et des impératifs de performance, l'action internationale des gouvernements locaux au Cameroun, saisie par les instruments de politique publique locale, connaît une mutation profonde, passant d'une coopération de jumelage à une véritable diplomatie territoriale et de développement local. Inscrite désormais dans une quête de ressources et de légitimité, au cœur de la gouvernance locale, cette action s'opérationnalise à travers les instruments de politique publique, à l'instar des Plans Communaux de Développement (PCD), des budgets et autres outils qui garantissent l'efficacité de ses actions. Fondée sur une approche comparative contrastée entre la Communauté Urbaine de Douala (CUD), capitale économique du Cameroun et la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 4 (CAY4), territoire à forte densité sociale, l'étude proposée interroge l'adéquation entre les ambitions globales des acteurs locaux, en ce qui concerne leur projection internationale notamment, et leurs instruments techniques de gestion locale. À l'épreuve des faits, leur déploiement est travaillé par deux dynamiques contradictoires : d'une part, une logique d'extraversion par laquelle les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) mobilisent les standards internationaux et des dispositifs techniques afin de capter les ressources externes, risquant par là-même un mimétisme institutionnel déconnecté des réalités territoriales et, d'autre part, une dépendance au sentier (*path dependency*) qui maintient les pratiques municipales sous le joug de routines bureaucratiques centralisatrices et d'une tutelle administrative persistante voire pesante, héritées de la sociogenèse de l'État au Cameroun. La méthodologie adoptée repose sur une analyse documentaire fouillée et des entretiens semi-directifs avec, entre autres, les responsables des services de coopération. Sous le prisme de cette approche comparative, l'analyse opérée souligne un « décalage instrumental » entre la CUD et la CAY4. Ce décalage induit une dynamique d'extraversion et de dépendance au sentier de l'action internationale de ces deux entités.

Termes clés : extraversion, dépendance au sentier, action internationale, collectivités territoriales décentralisées, instrument de politique publique, Cameroun, CUD, CAY4.

Abstract :

In the wake of the General code of Decentralised Local Authorities enacted in 2019 and the imperatives of performance, the international action of local governments in Cameroon, as mediated by local public policy instruments, is undergoing a profound transformation. Its is shifting from twinning cooperation toward a genuine form of territorial and local development diplomacy. Now embedded within a quest for resources and legitimacy at heart of local governance, this action is operationalised through public policy instruments, such as Municipal Development Plan, budgets, and other tools designed to guarantee the efficacy of its interventions. Grounded in a contrasting comparative approach between the Douala Urban Community, the economic capital of Cameroon and the Borough Council of Yaoundé IV, a territory characterised by high social density, this study interrogates the congruence between the global ambitions of local actors, particularly with regard to their international projection, and their technical instruments of local governance. When put to test of empirical reality, their deployment is shaped by two contradictory dynamics : on the one hand, a logic of extraversion whereby Decentralised Local Authorities mobilised international standards and technical mechanisms in order to capture external resources, thereby risking institutional isomorphism detached from territorial realities ; and on the other, a path dependency which keeps municipal practices bound by centralising bureaucratic routines and by a persistent, indeed burdensome, administrative oversight inherited from the sociogenesis of the Cameroonian state. The methodology adopted rests upon a thorough documentary analysis and semi structured interviews with, inter alia, heads of cooperation departments. Through the lens of this comparative approach, the analysis highlights an instrumental gap between the CUD and CAY4. This gap engenders a dynamic of both extraversion and path dependency in the international action of these two entities.

Keywords : Extraversion, path dependency, international action, decentralised local authorities, public policy, Cameroon, CUD, CAY4.

Introduction :

La sociologie de l'État et du gouvernement s'intéresse, depuis longtemps, à la question des technologies de gouvernement dont celle des instruments d'action publique¹ autour de l'action internationale des CTD². Dans le sillage de la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant CGCTD³, le Cameroun a amorcé, comme la plupart des États africains⁴, une phase décisive de son processus de décentralisation. Au-delà des transferts de compétences classiques, cette réforme a consacré l'ouverture des municipalités sur la scène internationale, transformant l'action internationale des CTD en pilier stratégique de développement local. En concourant à une nouvelle sociologie des relations internationales⁵, le déploiement extérieur de ces entités est un aspect crucial des politiques publiques, tant il participe d'une rupture révélatrice du « tournant social de l'international »⁶, et de la structuration de la coopération internationale. Contribuant à repenser l'action publique en général⁷, la projection internationale des gouvernements locaux peut être définie comme l'ensemble des liens tissés entre une collectivité locale et des acteurs à l'étranger, ainsi que les actions portées par les acteurs locaux, soutenues par leurs collectivités territoriales. Partant de cette approche, dans la présente réflexion, le propos est d'admettre que l'action internationale des CTD au Cameroun est un sujet complexe qui implique divers instruments de politiques publiques. Ladite action permet, du point de vue de la sociologie politique de l'action publique, d'envisager « le passage du faire au faire faire »⁸. L'instrumentation de l'action publique induit dorénavant la mobilisation de leviers à la fois normatifs et institutionnels qui confèrent à l'administration territoriale locale un pouvoir de conception et d'implémentation des politiques publiques aménagées par les élus locaux. À l'heure de la complexité actancielle et structurelle, la promotion d'actions publiques suppose

¹ Sur la question des instruments d'action publique comme technologie de gouvernement, référence peut être faite à Pierre LASCOUMES, Patrick LE GALÈS (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, pp. 13-17.

² L'action internationale des CTD s'inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée qui apparaît comme « une dynamique de recomposition du gouvernement des sociétés contemporaines analysée à partir des techniques et des instruments », Pierre LASCOUMES, Patrick LE GALÈS, « De l'innovation instrumentale à la recomposition de l'Etat » ; Pierre LASCOUMES, Patrick LE GALÈS (dir.), *Gouverner par les instruments*, idem. pp. 357-370.

³ Magloire ONDOA, *Le Code général des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun. La révolution à l'épreuve de la tradition*, Yaoundé, L'Harmattan Cameroun, 2019.

⁴ Dominique DARBON, *La réforme des États africains. Réformer les réformateurs ?*, Paris, Karthala, 2009.

⁵ Bertrand BADIE, *Nous ne sommes plus seuls au monde. Un autre regard sur « l'ordre international »*, Paris, La Découverte, 2016, p. 104.

⁶ Delphine LAGRANGE, Louis MARIEKE, Olivier NAY (dir.), *Le tournant social de l'international : les organisations internationales face aux sociétés civiles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2021.

⁷ Fred EBOKO, *Repenser l'action publique en Afrique. Du sida à l'émergence*, Paris, IRD Édition, 2015. Voir aussi André TCHOUPPIE, *L'administration locale au Cameroun. Entre décentralisation et déconcentration*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2011.

⁸ Patrick HASSENTEUFEL, *Sociologie politique. L'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 270.

un décloisonnement de l'analyse des politiques publiques sous le triptyque « différenciation, dédifférenciation et redifférenciations »⁹. Ainsi dit, les problématiques liées à l'efficacité de l'action publique locale sont introduites et rependues dans la sphère politique locale à l'effet d'alimenter la rhétorique performative des institutions locales.

Si la coopération paraît bénéfique aux yeux des populations, elle porte cependant, en elle, les gènes de la domination des sociétés occidentales qui souvent véhiculent, sous le prétexte de l'« aide », des logiques de dépendance¹⁰. À l'observation, l'extraversion des CTD camerounaises est liée à certains facteurs qui, combinés aux limites structurelle et conjoncturelle de la décentralisation, n'est pas de nature à garantir un véritable développement des entités locales du Sud. Il apparaît donc utile de dépasser le cadre actuel, aux allures de relations « assistant-assisté », pour construire un nouveau modèle basé sur le commerce intellectuel et la circulation des savoirs, gages d'un véritable développement des collectivités du Sud, en général, et de celles du Cameroun, en particulier.

La présente étude porte sur le thème : « Entre extraversion et dépendance au sentier : l'action internationale des CTD camerounaises à l'épreuve des instruments de politique publique. Cas de la Communauté urbaine de Douala et de la Commune d'arrondissement de Yaoundé 4 ». Elle a pour objectif d'apporter une contribution à la compréhension des rationalités d'acteurs et d'actions de la coopération internationale des territoires, en matière de développement local au Cameroun, à partir d'une analyse des instruments de politiques publiques.

Loin d'être un processus fluide, la projection extérieure des territoires, qu'il s'agisse de la CUD, capitale économique du pays, ou des collectivités plus ancrées socialement comme la CAY4, l'action internationale des CTD se heurte à la matérialité des instruments d'action publique. Dès lors, une interrogation critique émerge, à savoir : dans quelle mesure les instruments de politique publique locale facilitent-ils l'insertion internationale des entités suscitées ? Agissent-ils, au contraire, comme des verrous reproduisant des schémas de dépendance historique ?

L'action internationale des CTD comme dispositif d'action publique territorialisée est révélatrice de transformations profondes de l'action publique camerounaise. Pour comprendre quel peut être le poids du jeu des acteurs dans la définition de la coopération décentralisée, il est heuristiquement fécond de marquer un temps d'arrêt sur la notion d'instrument d'action

¹⁰ *Ibid.*

¹⁰ Bruno PALIER, « Path dependence (dépendance au chemin emprunté) », Laurie BOUSSAGUET et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po (PFNSP) « Références », 2014 (4^e éd.), p. 411-419.

publique¹¹. Il est subsumé par Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès comme faisant référence à « un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur »¹².

En réalité, poser un regard critique sur la notion d'instrument invite tout chercheur à revisiter son ontologie dans la sociologie panoptique foucauldienne. Si le sociologue Michel Foucault¹³ appréhende les instruments comme des procédures, les réflexions axées sur l'idéal type wébérien¹⁴ analysent les instruments comme des techniques de domination¹⁵. Dans le champ des politiques publiques, les instruments d'action publique scrutent non seulement l'ordre hiérarchique d'articulation des choix, du haut vers le bas, mais davantage l'expression surdéterminé d'un ordre social construit sur la base des représentations idéelles des acteurs. Ils ne sauraient en aucun cas être neutres, car ils sont révélateurs de penchants subjectifs et des révolutions bureaucratiques¹⁶ qui parsèment l'évolution de l'État. Toutefois, si les instruments renvoient aux procédés ou aux dispositifs, la question de « l'instrumentation » se pose dès lors qu'on se demande quel choix effectuer¹⁷. En un mot, ils sont, comme le dit Michel Callon, « marqueur de traduction et de représentations spécifiques »¹⁸.

Choisir l'action internationale de la CUD et de CAY 4 comme objet d'analyse de l'action publique, c'est faire ressortir des effets particuliers qui seront également le fait des acteurs locaux, de leurs intérêts, de leurs comportements en fonction de leurs situations et de leurs façons de jouer avec l'instrument. Nommer un instrument d'action publique est également porteur de significations et correspond à une certaine interprétation et représentation de la

¹¹ Dans les sciences sociales, la littérature propose des analyses qui mettent surtout en lumière les jeux d'acteurs, les règles, les ruptures et les continuités, la répartition de l'exercice des pouvoirs, la gestion des ressources locales. Voir Alexandre T. DJIMELI, « Essai de modélisation de l'orientation institutionnelle de la communication des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun », *Revue Akofena*, Varia n°11, Vol. 1, pp. 369-382.

¹² Chez Pierre LASCOUMES et Patrick Le GALÈS, un instrument d'action publique n'est pas neutre, tant il est porteur de valeurs et est dessiné par les agents qui le construisent, le confrontent, le rejettent. Pierre LASCOUMES, Patrick Le GALE (dir.), *Gouverner par les instruments*, Presses de Science Pô, Paris, 2004, p. 13.

¹³ Michel FOUCAULT, « La technologie politique des individus », *Dits et Écrits*, Tome 4, 1988, pp. 813-828.

¹⁴ Max WEBER, *Économie et société*, Paris, Pocket, 1995, p. 15.

¹⁵ Charlotte HALPERN, Pierre LASCOUMES et Patrick LE GALÈS (dir.), « L'instrumentation et ses effets. Débats et mises en perspectives théoriques », *L'instrumentation de l'action publique*, Presses de Science Pô, 2014, pp. 15-62.

¹⁶ David HOULE et Douglas MACDONALD, « Comprendre le choix des instruments de politique publique en matière de changements climatique au Canada », *Telescope, Printemps*, Vol. 12, n°2, Été 2011, pp. 183-208.

¹⁷ Emilien SCHULTZ, Charlotte HALPERN, Pierre LASCOUMES, Patrick LE GALÈS (dir.), « L'instrumentation de l'action publique », Les comptes rendus mis en ligne le 05 mars 2014, consulté le 08 novembre 2024, voir url : [https ; //journalopeneditionorglecture14117do//.org/10](https://journalopeneditionorglecture14117do//.org/10) consulté le 11-11-2024 à 12h 30 minutes.

¹⁸ Michel CALLON, « Éléments pour une sociologie de la traduction », *L'Année sociologique*, Vol. XI, p. 183-184.

réalité sociale, les instruments constituant un type particulier d'institutions qui produisent des effets structurants à long terme¹⁹.

Conformément à l'article 55 de la constitution du 18 janvier 1996, les CTD que sont les Communes, les Régions et, par dérogation, les Communautés Urbaines créées par la loi réalisent une intervention de plus en plus croissante dans le développement économique international. Cette temporalité nouvelle de l'action internationale est celle de l'ouverture d'une nouvelle forme de gestion étatique supposant le passage du gouvernement à la « gouvernamentalité »²⁰ foucaldienne, articulée sur un enchevêtrement des niveaux d'actions publiques²¹ et la construction de nouvelles intelligibilités managériales. Elle est inscrite dans ce que Pierre Rosanvallon²² considère comme le « triple mouvement de réduction de la demande de l'État, de ré-encastrement de la solidarité dans la société et de production d'une plus grande visibilité sociale ». Si l'État n'est pas évacué dans ce processus, il apparaît de plus en plus « décalé »²³.

L'on comprend ainsi que l'enjeu d'une telle perspective est le décroisement de l'analyse des politiques publiques²⁴ territorialisées sous le prisme de la coopération internationale au développement. En effet, la coopération internationale pour le développement de l'État africain n'a cessé d'être étudiée depuis les indépendances²⁵. Très souvent forgées à l'issue d'un processus exogène qui suggère une logique d'extraversion et impose une sorte de dépendance au sentier²⁶, les études sur cette coopération ont conduit à un renouvellement des questionnements sur la légitimité de l'État en Afrique, en général, et au Cameroun, en particulier.

De façon assez naturelle aujourd'hui, s'est installée l'évidence d'une relation transitive entre décentralisation²⁷ et développement local, comme si l'une engendrait l'autre, qui trouverait en

¹⁹ Charlotte HALPERN, Patrick LE GALÈS, « Pas d'action publique autonome sans instruments propres. Analyse comparée et longitudinale des politiques environnementales de l'Union Européenne », *Revue française de Science Politique*, 2011/1, Vol. 61, p. 51-78.

²⁰ En utilisant le concept de « gouvernamentalité », Michel FOUCAULT propose de revisiter l'étude du pouvoir dans le cadre de sa réflexion sur la souveraineté et la raison d'État.

²¹ Hermann MINKONDA, « L'émergence de la gouvernance multi-niveaux dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale : une analyse du programme économique régional », Thèse de Doctorat Ph. D. en Science Politique, Université de Yaoundé II, 2018.

²² Pierre ROSANVALLON, *La crise de l'État-providence*, Paris, Seuil, 1981, p. 112.

²³ Gilles MASSARDIER, *Politiques et actions publiques*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 14.

²⁴ Patrick HASSENTEUFEL, Andy SMITH, « Vers un décroisement de l'analyse des politiques publiques ? La diversité des débats nationaux », *Revue française de science politique*, Vol. 52, 2002/1, p. 3.

²⁵ Mamoudou GAZIBO, Charles MOUMOUNI (dir.), *Repenser la légitimité de l'État africain à l'ère de la gouvernance partagée*, Québec-Montréal, PUQ, 2017, 212 p.

²⁶ Jean-François BAYART, « L'Afrique dans le monde : Une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, 1999/5, pp. 97-120.

²⁷ Parmi les actes relatifs à la décentralisation au Cameroun, l'on peut évoquer :

- la loi n° 96 /006 du 18 janvier 1996 portant Constitution ;

elle l'instrument logique de sa réalisation. Cette évidence détermine – autour d'un processus institutionnel en phase de généralisation dans les pays en développement, quand il n'était pas inscrit dans la formation des États nouvellement indépendants – une assez forte adhésion du partenariat international. Il est tout aussi nécessaire de partager la conviction que chaque situation exige sa propre grille de lecture.

Comprendre les logiques qui sous-tendent notre intrigue²⁸ sur l'action internationale des CTD à l'épreuve des instruments de politiques publiques invite à l'inscrire dans un dispositif schématique. L'assignation de la connaissance consiste à mobiliser une diversité d'outils et de savoirs capables de rendre compte de la pertinence de notre propos. Une ventilation du travail scientifique en vertu de laquelle l'examen de ceux-ci nécessite d'être structurée autour d'un objet dynamique et d'une démarche scientifique permettra d'aboutir à l'atteinte des résultats. L'analyse de cette problématique de l'action internationale des CTD s'inscrit au croisement de trois courants majeurs de la littérature en sociologie politique de l'action publique. En premier lieu, l'approche par l'instrumentation de l'action publique, portée par Pierre Lascombes et Patrick Le Galès, nous enseigne que les instruments d'action publique ne sont pas neutres. Ils portent en eux une vision du politique et structurent des rapports de force. Dans le contexte camerounais, l'instrument devient le terrain où se négocie la crédibilité des CTD face à ses partenaires intérieur et extérieur. Dans un second temps, le présent travail mobilise le concept d'extraversion théorisé par Jean-François Bayart²⁹. Cette perspective permet de comprendre les stratégies à partir desquelles les acteurs étudiés ici gèrent leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur, en captant les ressources exogènes afin de compenser la rareté des financements internes. Enfin, l'approche de la dépendance au chemin empruntée ou *path dependency*, théorisée par Paul Pierson dans les années 2000, offre une grille de lecture indispensable pour expliquer l'inertie des structures³⁰. Elle met donc en lumière la manière avec laquelle les

-
- la loi n° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation aux Cameroun ;
 - la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
 - la loi n° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions ;
 - la loi n° 2009 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités territoriales décentralisées ;
 - la loi n° 19/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des collectivités territoriales décentralisées.

²⁸ Paul VEYNE, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1978.

²⁹ Jean-François BAYART, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, *op. cit.*

³⁰ Chez Paul PIERSON, la notion de dépendance au sentier (ou *path dependence*) explique pourquoi les institutions et les politiques publiques ont tendance à persister dans le temps, même lorsqu'elles deviennent inefficaces. Ce concept économique développé par Paul DAVID est transposé en Science Politique pour rendre compte du fait que le coût de changement d'une trajectoire politique augmente à mesure que l'on s'y engage. Contrairement au marché où la concurrence peut éliminer une solution inefficace, le domaine politique est particulièrement sujet à la dépendance au sentier pour quatre raisons, selon Paul PIERSON : d'abord, il y a l'absence de mécanisme correcteur, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de « marché » pour éliminer les mauvaises institutions. Ensuite, les acteurs

pesanteurs historiques et le jacobinisme de l'État unitaire au Cameroun continuent de dicter les comportements administratifs actuels, malgré les velléités de rupture portées par la décentralisation.

La revue de littérature ainsi opérée permet d'éclairer l'hypothèse générale d'analyse. Celle-ci révèle que l'action internationale des CTD au Cameroun est marquée, de façon globale, par un décalage instrumental. En effet, si les instruments d'action publique sont utilisés comme des vecteurs d'extraversion permettant la captation des ressources et des partenaires extérieurs, ils demeurent profondément marqués par une dépendance au sentier qui limite l'autonomie réelle des CTD.

L'action internationale étant le produit d'une tension dialectique entre logique d'extraversion et dynamique de dépendance à l'itinéraire emprunté, l'approche par l'instrumentation de l'action publique s'avère heuristiquement riche pour saisir l'action internationale des CTD. Couplée à l'interactionnisme et à la sociologie des configurations de Norbert Elias comme méthode, l'approche de l'instrumentation permet de décroiser les modes de pensées parfois trop monolithiques sur les dynamiques politiques au Cameroun. L'instrumentation de l'action publique par le développement local permet, d'une certaine façon, de « sociologiser »³¹ les rapports sociopolitiques et d'envisager l'action publique comme un espace sociopolitique construit autant par des techniques et des instruments que par des finalités, des contenus et des projets d'acteurs. Cette approche de l'instrumentation de l'action publique internationale des CTD permet, à la fois, de décrire les instruments d'action publique, leurs propriétés et les procédures d'instrumentation, non sans les présenter comme étant des révélateurs du changement, en insistant sur les dynamiques et les recompositions qu'ils entraînent.

Sur un plan général, l'instrumentation de l'action publique correspond à « l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage des outils (techniques, moyens d'opérer, dispositifs)

dominants utilisent les institutions pour renforcer leur propre position. Plus loin, il y a la complexité institutionnelle qui explique les politiques imbriquées, rendant le changement d'une seule pièce périlleux. Enfin, dans l'horizon temporel court, les élus privilégient souvent le maintien du système actuel pour éviter des coûts électoraux immédiats. Dans la logique de la dépendance au sentier, le changement n'est possible que lors de fenêtres d'opportunités rares appelées conjonctures critiques (crises, guerres, etc.). En dehors de ces moments, la trajectoire reste stable et prévisible. Selon Bruno PALIER, la notion de *path dependence* ou dépendance au chemin emprunté s'est développée en Science Politique, au cours des années 90, pour souligner le poids des choix effectués dans le passé et celui des institutions politiques sur les décisions présentes. Voir Paul PIERSON, « Increasing returns, path dependence, and the study of politics », *The American political science review*, Vol. 94, n° 2, 2000, pp. 251-267 ; Bruno PALIER, Giuliano BONOLI, « Phénomènes de *path dependence* et réformes des systèmes de protection sociale », *Revue française de Science Politique*, Vol. 49, n° 3, 1999, pp. 399-420 ; Bruno PALIER, « Path dependence (dépendance au chemin emprunté) », Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Pauline RAVINET, *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, les Presses de Sciences Pô, 2010, pp. 411-419.

³¹ Charlotte HALPERN, Pierre LASCUMES, Patrick Le GALÈS (dir.), *L'instrumentation de l'action publique : controverses, résistance, effets*, Paris, Presses de Sciences Pô, 2014.

qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale »³². Pour rendre compte et vérifier cette hypothèse, le présent travail s'articule autour de deux axes principaux. Dans un premier mouvement, il est question d'examiner comment l'instrumentation sert de soupape aux logiques contradictoires d'extraversion et de dépendance au sentier (I) et, dans une seconde détente, de saisir l'instrumentation de l'action internationale des CTD comme un espace d'hybridation et de négociation (II).

I. Les dynamiques contradictoires d'instrumentation de l'action internationale de la CUD et de la CAY4 :

L'action internationale des CTD représente, dans une large mesure, une opportunité pour les territoires locaux d'impulser leur développement. À y regarder de près, l'engouement des CTD camerounaises vers d'autres sources de financements s'explique, pour beaucoup, par la modicité des ressources dont elles disposent. Nonobstant la densité des compétences transférées sur le fondement des textes de référence, les ressources y afférentes n'ont pas toujours suivi. Manifestement, certains départements ministériels concernés accusent un retard avéré dans la libération et la dévolution effective des droits y attachés. La décentralisation lui en offre l'occasion pourvu qu'elle n'avance pas comme panacée aux impuissances de l'État central mais comme modalité utile de prise en charge des besoins et des aspirations d'une population qui souvent, dans ses marges, et par nécessité, inventait des réponses à des questions qu'on ne partageait pas avec elle ou auxquelles il lui paraissait que l'État apportait des solutions trop insuffisantes. La coopération décentralisée se présente, dès lors, comme une alternative pour juguler les déficits budgétaires locaux³³.

La coopération internationale au développement mobilise différents instruments pour soutenir les entreprises de développement local. L'un des principaux instruments est l'aide financière³⁴. Il s'agit d'une aide publique au développement pouvant être accordée par des États ou des Organisations internationales (OI), à travers un transfert de ressources financières sous-forme de dons et de prêts. Elle peut prendre la forme de dons, de prêts à taux bonifiés, de garanties de prêts, de subventions, de fonds de contrepartie, etc.

³² Pierre LASCOUMES, Patrick Le GALÈS, *Gouverner par les instruments*, op.cit., p. 27.

³³ Aubran Donadoni NTOLO NZEKO, « La contribution de la coopération décentralisée dans la mobilisation des ressources financières locales au Cameroun », *Gestion et Finances Publiques*, n°4-2022/juillet-août, pp. 39-45.

³⁴ Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, la CAY4 a mis sur pied, le 1^{er} avril 2003, un programme d'appui au renforcement et à la création des micro-activités génératrices de revenus, en faveur des populations démunies. Il s'agit d'un établissement de microfinance dénommé le Crédit de Développement Mutuel (CDM) dont le financement, d'une valeur de 120.000 euros, était le fait de plusieurs partenaires à savoir, la Commune de Montargis et le Fonds international de solidarité des villes contre la pauvreté (FISVP).

Une analyse des instruments de formation de la politique étrangère des CTD (A) est utile ici, afin de rendre compte des outils de financement (B) de l'action internationale de la coopération au développement.

A. L'instrumentation de l'action internationale des CTD comme vecteur d'extraversion :

L'action internationale des CTD camerounaises ne saurait être réduite à une simple extension diplomatique de l'État. Elle s'analyse désormais comme une « paradiplomatie » délibérée d'extraversion, au sens de Jean-François Bayart, où les acteurs locaux mobilisent des ressources, des normes et des réseaux extérieurs pour compenser les limites du cadre national de la décentralisation. Elle s'inscrit dans la logique du « campement-comptoir » dès lors que la promotion du développement local réside dans l'extraversion³⁵. Cette dynamique s'opérationnalise à travers des instruments de politique publique qui agissent comme des interfaces entre les exigences globales et les besoins locaux.

De ce qui précède, il ressort que les leviers juridique et politique de mobilisation de l'action internationale de ces entités sont fondés sur un mimétisme instrumental (1) et la dynamique de professionnalisation des acteurs locaux comme agenda de captation des ressources extérieures (2).

1. Le mimétisme instrumental des CTD et l'ajustement aux standards internationaux de coopération :

Les instruments juridique et politique de la coopération décentralisée sont au fondement de l'instruction des programmes et des projets. Ils permettent de définir les modalités de coopération, les responsabilités et les engagements des différentes parties prenantes, ainsi que les mécanismes de financement et de suivi/évaluation. Les accords de coopération³⁶, les protocoles d'entente³⁷, les conventions et les protocoles d'accord³⁸ sont des instruments juridiques qui permettent de formaliser les relations de coopération entre collectivités territoriales. Ceux-ci définissent les objectifs de la coopération et les modalités de leur

³⁵ Guy ROSSATANGA-RIGNAULT, « Sortir du campement. Entrer dans le village-monde : État des lieux et perspectives en Afrique au XXI^e siècle », *Afrique Contemporaine*, n°3, 2022, pp. 13-34.

³⁶ Convention négociée entre autorité fédérale, régions et communautés ou certaines d'entre elles, afin d'accroître la collaboration et d'éviter des controverses entre ces entités.

³⁷ Document décrivant un accord ou une convention bilatérale ou multilatérale entre ses parties. Elle déclare une convergence d'intention, indiquant une ligne d'action commune. Il est souvent utilisé dans les cas où les parties n'ont pas impliqué un engagement juridique ou bien dans des situations où les parties ne peuvent pas créer une entente ayant force exécutoire.

³⁸ Le protocole d'accord, appelé également promesse de cession de fonds de commerce ou de titres, est la matérialisation des accords qui viennent d'aboutir entre le cédant et le repreneur. Il permet de fixer, sur le papier, les résultats de la négociation.

exécution. C'est ainsi que les projets de coopération financés par l'Union européenne (UE) ou par d'autres organismes internationaux apparaissent comme étant des étiquettes pour la promotion de la coopération décentralisée.

Sans doute, conviendrait-il de s'appesantir sur l'analyse de l'efficacité de ces instruments, en faisant recours à une méthodologie quantitative ou qualitative. Il serait également intéressant d'étudier les facteurs qui favorisent ou entravent leur mobilisation.

Pour la CUD, l'action internationale passe par une mise aux normes rigoureuse de sa gestion interne. L'adoption des outils y relatifs et la création d'une direction dédiée à la coopération ne sont pas uniquement des choix d'efficacité administrative. Il s'agit d'une démarche d'ajustement aux standards des bailleurs de fonds comme l'Agence française de développement (AFD), la Banque mondiale (BM) ou encore l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Dans cette dynamique, l'instrument de politique publique³⁹ devient un gage de crédibilité de la municipalité. En se dotant d'outils de gouvernance « lisibles » pour les partenaires du Nord, la CUD pratique une extraversion par la technique, c'est-à-dire qu'elle se rend bancable pour capter des financements directs que l'État central peine parfois à fournir. Ce mimétisme institutionnel permet d'accéder à des grands projets⁴⁰ tout en ancrant la métropole dans les réseaux de la mondialisation urbaine.

À l'échelle de la CAY4, la logique de l'extraversion emprunte un sentier plus thématique. Le PCD, bien que conçu comme un outil de planification locale, est de plus en plus utilisé comme un instrument de « marketing de projets ». Ce plan intègre des thématiques globales et prioritaires dans les agendas de coopération décentralisée telles que le développement durable, l'économie circulaire ou l'égalité des genres. Par cette démarche d'extraversion, la CAY4 aligne ses besoins sur l'offre internationale, le PCD devenant ainsi une brochure « d'appel d'offres ».

Toutefois, cette extraversion des CTD camerounaises comporte des risques de déconnexion, notamment ceux de privilégier les projets finançables par l'extérieur au détriment des priorités fondamentales malheureusement moins attractives pour les partenaires internationaux. Dans le cadre de la réalisation des projets tels que la construction d'un marché ultra moderne dans la Commune de Douala V, la construction des forages à motricité manuelle dans la Commune de Sangmelima, le projet d'aménagement de la zone économique mixte à Ngoumou dans la Commune de Ngoumou, les projets d'assainissement de la ville de Maroua dans la Commune

³⁹ Comme l'accord de jumelage, le manuel de procédures, l'audit ou la certification.

⁴⁰ Comme le drainage pluvial, la mobilité urbaine.

de Maroua, le projet de construction d'un marché au poisson et au bétail de la ville dans la Commune de Garoua 1, etc., on remarque ces CTD sont restés dépendantes des financements des partenaires internationaux pour leur réalisation.

2. La professionnalisation des acteurs locaux comme agenda de captation des ressources de l'international :

L'extraversion des CTD camerounaises se manifeste également par la montée en compétences des cadres locaux. À la CUD comme à la CAY4, il se structure l'émergence d'une technocratie de la coopération qui permet aux différents acteurs locaux de maîtriser le jargon du développement international comme les Objectifs de développement durable (ODD), les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les cadres logiques ou de dépenses, la résilience, etc. Ces acteurs locaux naviguent, avec aisance, entre les guichets de financement et la professionnalisation permet de transformer les accords de jumelage classiques en véritables partenariats techniques.

L'instrumentation de l'action internationale des CTD n'est plus alors subie mais manipulée pour maximiser la captation des ressources financière, technique et symbolique provenant de la communauté internationale. Les jumelages entre la CUD, la ville de Philadelphie et celle de Durban s'inscrivent dans cette logique de rapprochement. Le jumelage entre la CUD et la ville de Philadelphie a été formalisé le 24 septembre 1986. Les actions inscrites se sont poursuivies au fil du temps. Ces actions s'articulaient principalement autour de la sollicitation de la participation des jeunes à un concours de dessin au mois de mai 2013, la ville de Douala ayant participé, à travers deux dessins réalisés par deux adolescents. La coopération décentralisée s'accompagne des programmes réalisant la promotion d'échanges culturels et des politiques d'éducation au développement par le biais de partenariats scolaires. De même, pour renforcer les liens économiques entre les deux collectivités, une délégation d'hommes et de femmes d'affaires de l'État de Pennsylvanie⁴¹ a été reçue solennellement à l'Hôtel de ville de Douala, le 25 avril 2013. Pour recadrer les domaines d'intervention de ce jumelage et mettre en œuvre un plan d'actions, le maire de Philadelphie, Michael NUTTER, a invité, dans le cadre d'une visite, une délégation de la ville de Douala. Dans le même ordre d'idées, des discussions avancées entre l'exécutif communautaire et la ville d'EtheKwini, par Durban, en république d'Afrique du Sud, ont été menées pour le jumelage entre ces deux villes. Par ailleurs, des accords d'amitié ont été signés entre la CUD et d'autres villes à travers la signature d'un

⁴¹ L'État de Pennsylvanie a pour capitale Philadelphie.

protocole d'amitié et de coopération décentralisée, le 4 février 2012, suivie, le 03 juillet de la même année, d'une délibération du conseil autorisant le délégué du gouvernement à engager des relations d'amitié et de coopération avec la ville de Ouagadougou.

B. Le poids de la dépendance au sentier ou les verrous de l'action internationale :

Si la logique de l'extraversion permet aux CTD de se déployer à l'international, cette ambition se heurte à une dépendance au chemin sinueux qui maintient les municipalités dans une trajectoire historique de subordination. Le passage à une action internationale autonome est freiné par des mécanismes de reproduction du centralisme étatique qui transforme les instruments de politique publique en de simples verrous administratifs.

1. La permanence du sentier de la tutelle étatique sur les CTD et l'inertie des instruments budgétaires :

Malgré la rupture normative annoncée par le CGCTD de 2019, la pratique administrative à l'échelle des CTD reste marquée du sceau de la fatalité du contrôle de l'État. La dépendance au sentier se manifeste ici par la persistance d'une tutelle administrative qui, bien que qualifiée « d'accompagnement », demeure un contrôle *a priori* étouffant pour les entités infra-étatiques. Au niveau de la CUD comme pour la CAY4, toute convention internationale doit franchir les fourches caudines du représentant de l'État⁴² et, souvent, du ministère de tutelle⁴³. Ce réflexe jacobin de l'État freine voire compromet, le plus généralement, la mise en œuvre des projets. Là où l'agenda international exige de la réactivité, le sentier camerounais de dépendance administrative impose une temporalité variable voire longue. L'instrument de politique publique et de coopération reste ainsi captif d'une culture de sous-performance et de méfiance à l'égard de l'autonomie locale.

La dépendance au sentier est d'ordre technique et financier. Le cadre comptable des municipalités au Cameroun n'a pas encore totalement intégré la souplesse nécessaire à la gestion des fonds internationaux. À la CAY4, par exemple, comme du reste dans la majorité des Communes, le budget communal reste prisonnier d'une structure rigide où les ressources propres sont limitées ; ce qui conduit ces entités à se tourner vers les OI pour leurs besoins de financement. A titre d'exemple, la Commune d'Obala s'est appuyée sur l'emprunt d'une aide financière de la Banque africaine de développement (BAD) d'environ 8,9 millions de dollars⁴⁴. A la Commune de Yaoundé 2, le projet de reconstruction de l'espace de l'Avenue Kennedy a

⁴² Préfet ou Gouverneur.

⁴³ MINDEVEL et MINREX.

⁴⁴ Entretien avec le Maire de la Commune d'Obala, le 01 septembre 2025.

fait l'objet d'un emprunt de 1,2 milliards de FCFA à l'AFD⁴⁵. A la Commune de Bangangté, l'on note un emprunt de 48.000 euros à l'AIMF pour le projet d'assainissement de la ville⁴⁶.

La dépendance aux transferts de l'État crée un sentier de passivité budgétaire⁴⁷. À la CUD, malgré une ingénierie financière plus avancée par rapport à la Yaoundé 4, la difficulté de déroger aux règles de la comptabilité publique nationale pour s'adapter aux procédures spécifiques des partenaires⁴⁸ illustre ce conflit entre le vieux sentier comptable et les nouvelles exigences de la gouvernance globale. Sur le plan infrastructurel, par exemple, la CUD a bénéficié des infrastructures routières financées par ses partenaires. La BM, à travers l'International development association (IDA) a financé le Projets d'infrastructures de Douala (PID)⁴⁹. Chiffré à hauteur de 42 milliards de FCFA, il a permis la réalisation d'importantes infrastructures routières dans la ville de Douala. En guise d'illustration, l'aménagement de voiries a été réalisé sur les axes PK10-PK14, camp Yabassi-Carrefour Ndokoti/Logbaba/Nyalla, carrefour CCC/axe lourd nationale 3, boulevard de la Besséké, boulevard Portuaire, le pont Joss inauguré le 22 décembre 2007. C'est un programme de réhabilitation d'environ 28,1 Km du réseau principal reliant le Port Autonome de Douala (PAD) aux zones industrielles et au réseau interurbain. Il est complété par les travaux relatifs aux opérations pilotes d'amélioration des conditions de vie dans les quartiers de Douala⁵⁰.

2. Le déficit de « mémoire institutionnelle » et les effets pervers de la personnalisation du pouvoir local :

Un autre aspect de la dépendance au sentier réside dans la culture politique locale⁵¹. Historiquement, l'action municipale au Cameroun est fortement centrée sur la figure de l'exécutif, c'est-à-dire le Maire ou le Maire de la ville. Cette personnalisation du pouvoir crée un sentier où la coopération internationale des CTD est souvent liée à l'étoffe ou aux réseaux personnels de l' élu plutôt qu'à une stratégie institutionnalisée via le PCD. À Yaoundé 4, par exemple, le départ d'un exécutif peut entraîner l'effondrement des partenariats en cours, faute d'une institutionnalisation suffisamment ancrée pour résister aux alternances. C'est ce qui est

⁴⁵ Donnée obtenue auprès du 2^e adjoint au Maire de la Commune de Yaoundé 2, le 02 octobre 2025.

⁴⁶ <https://www.aimf.asso.fr/actions/bangangte-maitrise-douvrage-durable-des-services-deau-et-dassainissement-modeab/v> , consulté le 18 février 2026.

⁴⁷ La Commune peine à cofinancer les projets internationaux alors qu'il s'agit d'une exigence quasi systématique des bailleurs de fonds.

⁴⁸ Comme les mécanismes de décaissement de l'UE.

⁴⁹ Ce projet était cofinancé par la BM et l'Etat du Cameroun à travers le Ministère de l'habitat et de développement urbain (MINHDU).

⁵⁰ www.google.com/ Projets d'infrastructures de Douala

⁵¹ Paul PIERSON , « When effects become cause. Policy feedback and political change », *World Politics*, 45 (4), juillet 1993, p. 595-628.

arrivé dans le cadre de la création du CDM. Par une décision du 15 février 2004, le FISVP avait accordé à cet établissement de microfinance dont la tutelle est la CAY4 un prêt de 120.000 euros. En réalité, cet apport devrait être versé en deux tranches, la première s'élevant à 40.000 euros, soit environ 26.238.280 Fcfa, la deuxième à 80.000 euros soit 52.476.560 Fcfa. La première tranche avait été versée en avril 2004, à la CAY4. Le deuxième versement a fait face à plusieurs difficultés, entre autres, le manque de fonds signalé par le FISVP. Ce dernier versement va être finalement et définitivement hypothéqué, rattrapé par les élections de 2007 à l'origine d'un changement politique à la tête de l'exécutif local, compromettant la mise sur pied du CDM⁵². La dépendance au sentier⁵³ est ici, celle de l'informalité et de l'instabilité des structures techniques face au politique.

Au demeurant, la confrontation entre les dynamiques d'extraversion et les pesanteurs du jacobinisme étatique ne débouche pas nécessairement sur une paralysie de l'action internationale des territoires. Au contraire, elle produit une action publique hybride où les CTD apprennent à ruser avec les contraintes pour exister à l'international. Il est donc indiqué d'analyser les conditions d'une véritable efficacité de la diplomatie locale au Cameroun.

II. L'instrumentation de l'action internationale des CTD : un espace de négociation et d'hybridation :

Loin d'être de simples outils techniques, les instruments de politique publique sont aussi des espaces où se négocient les compromis entre l'ordre national et l'ordre global. À la CUD, la stratégie est à l'hybridation des normes, où la municipalité parvient à superposer les exigences de transparence des bailleurs de fonds aux règles de la comptabilité publique nationale. Ce dualisme institutionnel permet de rassurer l'extérieur tout en restant en conformité avec la tutelle administrative. L'instrument de politique publique se positionne en vecteur de modernisation silencieuse de l'administration locale. La promotion d'une approche fondée sur le droit au développement dans la réalisation des objectifs des CTD permet de garantir que les efforts déployés pour atteindre ces objectifs soient équitables, participatifs, centrés sur la personne et non discriminatoires. Admettre que les personnes et les communautés doivent être aux commandes des processus de leur propre développement a une incidence sur la manière dont le développement est financé. Lorsque le financement du développement est envisagé sous l'angle du droit au développement, il ne s'agit pas d'un concept fondé sur la charité.

⁵² Mme OTTOU a été remplacée à la tête de l'exécutif par M. ABEGA MBIDA Théophile, à l'issue des élections municipales de 2007.

⁵³ Paul PIERSON, « Increasing returns, Path dependence, and the study of politics », *American Political Science Review*, 94 (2), juin 2000, pp. 251-267.

A. L'adaptation des instruments de coopération internationale au développement local :

L'adaptation des outils de la coopération internationale au développement local est un défi majeur pour les pays en développement. Les outils de la coopération internationale comme les prêts, les dons et les programmes d'aide ont souvent été conçus pour répondre aux besoins des pays donateurs plutôt qu'aux aspirations réelles des pays bénéficiaires. Cela peut entraîner des problèmes tels que la pertinence des projets, la duplication des efforts et l'absence de résultats durables.

Un des principaux défis de l'adaptation des outils de la coopération internationale au développement local est de garantir que les projets de développement sont en adéquation avec les besoins et les priorités des communautés locales ; ce qui peut induire une meilleure participation des communautés locales dans la conception et l'implémentation des projets, ainsi qu'une meilleure coordination entre les différents acteurs concernés de la coopération internationale. Il est utile de tenir compte des contextes locaux et des environnements culturels pour éviter les dérapages dans les projets. Dans le cadre de la coproduction de l'action publique, la coopération décentralisée a permis de créer, à la Commune de Bangangté, un service de gestion de l'eau avec la participation active des populations. La mobilisation sociale s'est traduite ici par une contribution à la fois financière mais aussi en main-d'œuvre des populations au projet. En effet, les populations locales payent leurs consommations au volume mais participent également aux assemblées générales annuelles du Comité des Usagers de l'Eau (CUE). Grâce à la coopération décentralisée, cette collectivité a mobilisé les chefs traditionnels et les populations pour la pérennité des infrastructures, faisant de la gestion de l'eau un enjeu communautaire.

Un autre défi à considérer a trait à la durabilité des projets⁵⁴. Il s'agit, pour les CTD, de garantir que les projets de développement ne dépendent pas toujours de l'aide extérieure à long terme et qu'ils peuvent être maintenus et promus par les communautés locales une fois que l'appui extérieur a été retiré. Il leur faut également s'assurer que les projets ne créent pas de dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure. Enfin, il convient d'adapter les outils de la coopération internationale au développement local de manière à maximiser les synergies et à éviter les

⁵⁴ La création des cantines scolaires dans certains établissements de la CAY4 (Lycée d'Ekounou et Lycée d'Anguissa) par le truchement de la coopération décentralisée se révèlent être de véritables outils de rentabilisation permettant à la Commune d'engranger des recettes et aux élèves de s'alimenter décemment. Cependant, ces structures n'ont pas su s'inscrire dans la durée du fait d'une planification peu pertinente en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre de ces différents projets.

doublons entre les différents programmes et les projets en cours. Ceci nécessite une meilleure coordination entre les acteurs de la coopération internationale et une meilleure utilisation des données existantes pour orienter les décisions.

L'on voit donc que l'adaptation des outils de la coopération internationale au développement local est un challenge complexe qui nécessite une meilleure compréhension des contextes locaux, une participation accrue des communautés locales, une meilleure coordination entre les différents acteurs de la coopération internationale et une attention particulière à la durabilité des projets. Dès lors, il conviendrait d'adresser la question des instruments de financement pour les autorités locales (1), puis celle de la diversification des ressources et autres sources de financement (2).

1. L'accès des gouvernements locaux aux instruments de financement du développement :

Le développement local est un processus à partir duquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économique sociale, culturelle, politique et environnementale. Les autorités locales ont accès à divers instruments de financement pour soutenir leurs projets de développement. Ces instruments peuvent être classés en trois catégories : les financements publics, les financements privés et les financements hybrides.

Les financements publics sont des guichets ouverts par les gouvernements nationaux et les organismes internationaux de développement. Ces financements sont généralement destinés à soutenir les projets de développement économique et social dans les pays en développement. L'on distingue deux types de financements publics couramment utilisés : les subventions et les prêts à taux avantageux⁵⁵. Les subventions représentent des sommes d'argent allouées sans aucun remboursement requis. Elles servent généralement au financement des projets à impact social ou environnemental décisif mais qui ne sont pas rentables économiquement. Les prêts à taux avantageux, quant à eux, sont des crédits accordés à des taux d'intérêt inférieurs aux taux du marché. Ces prêts sont généralement captés pour assurer le financement des projets générateurs des revenus mais qui nécessitent un soutien financier pour être mis en place.

⁵⁵ Ce sont des prêts permettant de maintenir l'investissement public sans augmentations fiscales supplémentaires, afin de soutenir la croissance économique d'une entité donnée.

Outre ces deux types de financements, les autorités locales peuvent bénéficier de programmes de co-financement⁵⁶. Ceux-ci combinent des fonds publics et des fonds privés, permettant de maximiser les ressources disponibles et de partager les risques entre différents investisseurs, dans le cadre des projets à impact économique et social certain mais qui sont considérés comme trop risqués pour être financés uniquement par des fonds privés. C'est le cas avec l'AIMF qui lui a apporté son soutien par la fourniture, et surtout l'adaptation à la législation camerounaise, du logiciel de la chaîne financière sur le réseau informatique cofinancé avec le Programme d'appui pour le développement des villes de Douala et de Yaoundé (PADUDY)⁵⁷, la réalisation des forages sur l'île de Manoka dans la Commune d'arrondissement de Douala 6, l'inscription de la ville de Douala dans plusieurs programmes de renforcement des capacités, notamment le Projet d'appui au renforcement des collectivités locales du Cameroun et du Congo et de leurs associations nationales (PARECC), ou le projet de mobilisation des recettes et de la gestion financière des villes de Bangui, Pointe-Noire et Douala en collaboration avec l'UE.

Les financements privés comprennent des sources provenant de particuliers, d'entreprises ou d'investisseurs privés. Les prêts bancaires sont des financements qui sont octroyés par les banques et remboursables avec intérêts. Les investissements de capital-risque sont des apports de fonds à des entreprises ou des projets qui présentent certes un risque élevé mais une possibilité de rendements élevés. Les partenariats public-privé (PPP) sont des arrangements contractuels entre les autorités locales et les entreprises privées à partir desquels les entreprises privées réalisent des projets en échange d'un retour sur investissement à long terme. Les PPP peuvent revêtir la forme de projets d'infrastructures comme les routes, les ponts, les bâtiments publics et les installations énergétiques. C'est dans ce sens que le partenariat entre la CUD et l'Institut Régional de Coopération-Développement (IRCOD) de la Région Alsace portant sur des programmes de développement a vu le jour. Cette institution a apporté un appui en matière de Système d'information géographique (SIG) dans le cadre de l'étude d'orientation stratégique pour le redéploiement d'un système d'information géographique de la CUD. Afin d'améliorer le cadre de vie des populations, la CUD et l'IRCOD ont mis en place, en 2011, le projet Maîtrise de la filière assainissement dans les quartiers populaires de Douala et de Yaoundé (MAFADY) porté par l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP) et qui reposait sur la

⁵⁶ Terme désignant tout arrangement en vertu duquel des fonds prêtés par la BM ou toute autre institution multilatérale ou de coopération décentralisée sont associés pour financer un projet de développement donné.

⁵⁷ C'est en septembre 2008 que le PADUDY, pour la composante Douala, a commencé à être mis en œuvre avec la présence d'un Conseiller technique français. Clôturé en 2011, il a permis de moderniser les structures de la CUD et d'améliorer ses capacités de gouvernance.

caractérisation et la quantification des boues de vidange, l'organisation des filières de vidanges, la caractérisation technique des réseaux d'assainissement, la recherche des prototypes de latrines adaptées et durables ainsi que de stations de traitements de boues de vidanges efficaces. Les financements hybrides sont un mélange de financements publics et privés qui peuvent offrir des avantages de flexibilité et de viabilité financière pour les projets de développement. Ils permettent une combinaison de différentes sources au bénéfice d'un projet, comme les subventions publiques et les investissements privés, ou les prêts à taux avantageux et les prêts bancaires. Ce qui permet de maximiser les avantages de chaque type de financement et de réduire les risques pour les investisseurs.

Le recours aux financements hybrides a lieu pour les projets de grande envergure qui nécessitent d'importantes ressources et une combinaison de différentes compétences. Dans ce sens, le programme « Acteurs non étatiques et les collectivités locales dans le développement » a été lancé le 25 mars 2010, avec pour objectif général la réduction de la pauvreté par la création d'une filière professionnalisée de récupération et de recyclage artisanal des déchets, en assurant la formation et l'appui des récupérateurs artisanaux grâce à des micro-projets adaptés. Ce programme a été financé, à 90%, par l'UE dont le chef de file est la CUD et qui est composé de l'Université Cà Foscari de Venise, de la Commune d'arrondissement de Maroua 1^{er}, de l'Université de Koudougou, de l'association APREIS, du projet ISDERA⁵⁸. Dans la même veine, le projet intitulé « Plans d'actions éducatives sur les objectifs du millénaire au développement » a été lancé en 2009 sous financement UE. Ce projet associe des partenaires de France, de Bulgarie, du Burkina Faso, sous la conduite de l'Université Cà Foscari. Il avait pour objectifs de sensibiliser les jeunes et leurs parents sur la problématique du développement durable et de son applicabilité en Afrique subsaharienne, de soutenir le développement et l'amélioration de la connaissance, de la formation et des compétences des dirigeants scolaires et des enseignants des pays partenaires sur la thématique du développement durable, d'encourager les jumelages scolaires entre les écoles de l'hémisphère Nord et ceux de l'hémisphère Sud.

Il importe de relever que les autorités locales peuvent également mettre à contribution des instruments de financement innovants tels que les financements liés aux résultats et ceux liés aux impacts pour assurer la réalisation de leurs projets. Ces instruments s'adossent sur des

⁵⁸ Acteurs, pratiques, recherches européennes et internationales pour le développement durable (APREIS) ; Innovative Service in Difficult Environment for Recycler Artisan (ISDERA).

résultats ou des impacts spécifiques plutôt que sur des dépenses et peuvent ainsi inciter les autorités locales à atteindre des résultats concrets pour les communautés locales.

2. La diversification des ressources et autres sources de financement :

La diversification des ressources de financement représente un enjeu majeur pour les autorités locales dans leur capacité à financer leurs projets de développement. De fait, les sources de financement traditionnelles telles que les subventions et les prêts à taux avantageux accordés par les gouvernements nationaux et les organismes internationaux de développement, ne suffisent pas toujours à couvrir les besoins des territoires locaux. La diversification des ressources permet donc aux autorités locales de se doter d'une base financière plus stable et plus résiliente.

L'une des sources de diversification des financements a trait aux taxes locales⁵⁹. Les autorités locales peuvent lever les taxes sur les propriétés, les ventes et les services pour assurer leur développement. Les taxes sur les propriétés peuvent être orientées vers la construction des routes, des ponts et des bâtiments publics, tandis que celles sur les ventes peuvent bénéficier aux projets tels que les parcs, les bibliothèques et les services de police.

Au registre des ressources mobilisables figurent les emprunts. Les autorités locales ont la possibilité d'émettre des obligations et des bons pour financer leurs projets de développement. Les obligations sont des prêts à long terme mis à contribution par les investisseurs à l'effet de recevoir des intérêts réguliers et le remboursement principal à la fin de la période d'emprunt. Les bons sont des prêts à court terme que les investisseurs peuvent acheter pour recevoir le remboursement principal à la fin de la période d'emprunt.

Dans le même ordre d'idées, les autorités locales peuvent réaliser certains investissements et mettre en place des organisations spécifiques, à l'instar des sociétés d'investissement, à l'image de ce qui s'est fait dans la Commune de Yoko, pour capter et capitaliser la gestion des ressources induites. Elles peuvent aussi encourager la création des zones économiques en offrant des incitations fiscales aux entreprises qui investissent dans leurs régions. Les zones économiques sont des zones géographiques où les entreprises peuvent bénéficier de réglementations et d'incitations fiscales favorables.

Mention doit être faite des fonds de dotation comme source alternative de financement. Ces fonds sont mis en place moyennant des contributions à but non lucratif pour financer des projets

⁵⁹ Il s'agit notamment des taxes perçues pour le compte des collectivités territoriales, parmi lesquelles on peut citer la taxe foncière, la taxe d'habitation, les taxes liées aux occupations temporaires de la voie publique (OTVP).

spécifiques à long terme. Les autorités locales peuvent constituer des fonds de dotation pour financer des projets comme l'éducation, la santé, l'environnement et les infrastructures.

Pour clore le chapitre de la variété des financements, l'on fera allusion aux PPP, objet d'évocation précédente. Il ressort que, pour un développement optimal, les différentes initiatives des municipalités en matière de développement économique local sont celles conçues en tant que modalité d'un PPP⁶⁰.

B. La construction d'un cadre incitatif à la coopération internationale au développement :

La coopération internationale au développement a une nature fonctionnelle en ce sens qu'elle réconcilie les intérêts particuliers (nationaux) et collectifs (internationaux) des acteurs étatiques et sub-étatiques. De la sorte, la coopération est facilitée lorsque les utilisateurs d'une ressource partagée sont en mesure de surveiller le respect des règles établies⁶¹. Les incitations de celle-ci peuvent varier considérablement en fonction des acteurs impliqués et des contextes spécifiques. D'une part, les gouvernements des pays donateurs mettent généralement à contribution des incitations de nature politique et économique en faveur des pays en développement à l'exemple de la promotion de la paix et de la stabilité mondiale, la réduction de la pauvreté et de l'inégalité, ou encore la création de nouveaux débouchés commerciaux. D'autre part, les partenaires technique et financier comme la BM et le FMI brandissent des incitations comme la promotion de la croissance économique et la réduction de la pauvreté, la stabilisation des économies et la prévention des crises économiques.

1. La configuration institutionnelle et stratégique de la coopération au développement :

La coopération décentralisée est un concept qui écrit et décrit les relations de coopération entre les autorités locale et régionale des pays développés et celles des pays en développement. La configuration institutionnelle et stratégique de la coopération décentralisée est complexe et met en jeu de nombreux acteurs et niveaux de gouvernement.

Au niveau institutionnel, la coopération décentralisée se constitue par le biais des accords formels entre les autorités locale et régionale des pays développés et celles des pays en développement. Ces accords peuvent aussi être conclus par l'intermédiaire de programmes ou

⁶⁰ Bill FREUND, Benoît LOOTVOET, « Où le partenariat public-privé devient l'instrument privilégié du développement économique local. L'exemple de Durban en Afrique du Sud », *Revue Tiers Monde*, 2005/1 (n°181), p. 45-70.

⁶¹ Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 14.

d'agences de coopération internationale. Les accords peuvent également être soutenus et renforcés par des partenariats et des mécanismes de financement dédiés.

Au niveau stratégique, la coopération décentralisée est axée sur des projets concrets qui visent l'amélioration des conditions de vie des populations et le renforcement des capacités institutionnelles des autorités locale et régionale des pays en développement. Ces projets peuvent être liés à des domaines tels que l'éducation, la santé, l'environnement, les infrastructures, l'économie, la culture, les droits de l'homme.

La coopération décentralisée est caractérisée par un fort engagement des acteurs locaux, une approche participative et une logique de partenariat. Les acteurs locaux interviennent dans la définition des projets, la mise en place des stratégie et mécanisme de suivi/évaluation. Ce qui permet de garantir la bonne articulation entre demande sociale, projet exécuté et performance des résultats.

Il faut relever que la mise en place de la coopération décentralisée n'est pas une activité spontanée. Elle peut être confrontée à des défis tels que des différences culturelles, des différences de niveau et de statut de développement, de capacités institutionnelles, de communication et de coordination, etc. Il est donc nécessaire de mettre en place des mécanismes de coordination, de suivi/évaluation pour parvenir à des résultats probants⁶².

1. La mise en place des institutions d'assistance technique et financière au développement des CTD :

Dans le cadre de la décentralisation, l'autonomie administrative et financière est l'une des variantes de l'autonomie locale. En effet, la mise en place d'institutions technique et financière semble être le point nodal de construction d'un cadre incitatif de coopération internationale. On peut attester, de façon péremptoire, que c'est l'attribut sans lequel il serait vain de rechercher toute fonctionnalité à l'organe décentralisé, qu'il provienne de la décentralisation démocratique et même autoritaire.

Les institutions d'assistance technique et financière renvoient aux organismes qui pèsent en matière de décentralisation et de développement local. Elles fournissent des services non négligeables dans le cadre de la coopération internationale. Il existe plusieurs institutions d'assistance technique et financière au développement des CTD au Cameroun, en l'occurrence le Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale (FEICOM) et le Programme

⁶² Plusieurs instances ont été constituées à l'effet d'encadrer et de coordonner l'activité internationales des CTD. On peut citer le Conseil National de Décentralisation (CND), la Commission Interministériel de la Coopération décentralisée (CICOD), le Comité interministériel des Services Locaux (CISL).

national du développement participatif (PNDP)⁶³. Ces institutions ont pour mission de soutenir les CTD dans la mise en œuvre de leurs projets de développement et dans la gestion de leurs finances.

Au rang des principales institutions d'assistance technique et financière au développement des CTD au Cameroun, citons :

- le Fonds de développement des collectivités territoriales (FONADEC) : il a pour mission de financer les projets de développement des CTD, de renforcer les capacités des élus locaux et des fonctionnaires locaux, et de promouvoir la participation des citoyens aux affaires locales ;
- le Fonds de développement des régions (FODER) : il a été créé pour assurer le financement des projets de développement des régions, renforcer les capacités des élus locaux et des fonctionnaires locaux et promouvoir la participation des citoyens aux affaires locales ;
- le Fonds d'appui aux initiatives locales (FAIL) : sa raison d'être est de financer les projets des organisations de la société civile, des associations et des ONG qui contribuent au développement des CTD ;
- le Fonds pour l'aménagement du territoire (FAT) : sa mission est de soutenir les projets d'aménagement du territoire, de développement rural et de développement économique des régions et des CTD ;
- les Banques de développement régional (BDR) : celles-ci ont vocation à financer les projets de développement des régions et des CTD, de renforcer les capacités des élus locaux et des fonctionnaires locaux, et de promouvoir la participation des citoyens aux affaires locales ;
- les programmes de coopération internationale ; ceux-ci apportent une assistance technique et financière aux territoires, à l'instar des programmes de l'Union européenne (UE), de la BM, de la BAD, etc.

Au demeurant, les institutions d'assistance technique et financière au développement des CTD se veulent être, d'un point de vue philosophique, des cadres de promotion du développement local des diverses catégories d'acteurs impliqués⁶⁴.

⁶³ Mis en place en 2004 par le gouvernement camerounais, en partenariat avec d'autres organismes multilatéraux, le PNDP est considéré comme un instrument de développement local par excellence. Il contribue au financement projets de développements des communes au travers des compétences visant à inciter celles-ci à booster leur développement à l'horizon 2020.

⁶⁴ Jean François LACHAUME, « Participation et services publics locaux », *Les collectivités locales. Mélanges en l'honneur de Jacques MOREAU*, Paris, Economica, 2003, pp. 233-252 ; C. HOOD, *The tools of government*,

Conclusion :

Saisir l'action internationale des CTD à partir des logiques d'extraversion et de dépendance au sentier revient à s'inscrire dans l'optimisation du développement local par le canal de la promotion d'une coopération internationale des acteurs sub-étatiques⁶⁵. Les dynamiques import-export qui scrutent les transactions de ces acteurs locaux sont certes le produit de l'internationalisation d'un « model voyageur » mais, davantage, du transfert des politiques publiques locales d'un lieu à un autre. Désormais, les territoires de l'action publique ne sauraient plus, au gré des conjonctures, se limiter au cadre national ; ils sont désormais multiscalaires⁶⁶.

Si l'on reste fidèle à la tradition des politiques publiques classiques, cette réflexion s'inscrit dans la perspective des *policy-transfers* mais, cette fois, pas d'une échelle régionale à une échelle nationale, plutôt, d'une commune à une ou plusieurs autres. Chez David Dolowitz, le transfert de politiques publiques est « *un processus par lequel une politique et/ou un programme issu d'un système politique est transféré, en tout ou en partie et avec plus ou moins d'adaptation, par les policy-makers d'un autre système politique qui ont la responsabilité de corriger, analyser l'information et assurer la rédaction d'une politique publique* »⁶⁷.

En tout état de cause, l'action internationale de la CUD et de la CAY4 est le miroir des contradictions de la décentralisation⁶⁸ au Cameroun. Si les instruments sont les vecteurs d'une extraversion nécessaire au financement du développement⁶⁹, ils restent bridés par une dépendance au sentier qui témoigne de la résilience du statocentrisme de gouvernement. Le passage d'une coopération de « guichet » fondée sur la quête des ressources à une coopération de « projet » visant la transformation des territoires exige une réforme profonde de la tutelle administrative et une véritable appropriation technique des outils de planification. C'est à ce prix que l'action internationale des CTD cessera d'être un simple moyen de survie pour devenir un véritable levier de transformation structurelle des villes camerounaises.

Londres, Mac Millan. John Wiley, 1984, p. 6 ; Hubert OUEDRAOGO, « Decentralization and local governance : experiences from francophone West Africa », *Public administration and development*, Vol. 23, n°1, february 2003.

⁶⁵ Charles NACH MBACK, « La décentralisation en Afrique : enjeux et perspectives », *Afrique contemporaine*, n° 199, juillet-septembre 2001.

⁶⁶ Jean Marc OFFERNER, « Les territoires de l'action publique locale. Fausses pertinentes et jeux d'écarts », *Revue française de science politique*, 2006, Vol. 56, pp. 27-47.

⁶⁷ David DOLOWITZ, « A policy maker's guide to policy transfer », *The political quarterly*, Vol. 74, n°1, 2003, pp. 101-108.

⁶⁸ Jean Christophe DEBERE, « Décentralisation et développement local », *Afrique contemporaine*, n°221, pp. 45-54.

⁶⁹ Landry NGONO TSIMI, « L'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales décentralisées : l'exemple du Cameroun », Thèse de doctorat, Université de Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Septembre 2010, p.15.

Bibliographie :***1. Références bibliographiques***

- BADIE Bertrand, *Nous ne sommes plus seuls au monde. Un autre regard sur « l'ordre international »*, Paris, La Découverte, 2016, p. 104.
- BAUDOT Pierre-Yves, « L'incertitude des instruments. L'informatique administrative et le changement dans l'action publique », *Revue française de Science Politique*, 2011/1, Vol 61, pp. 79-103.
- BAYART Jean-François, « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, 1999/5, pp. 97-120.
- BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline, *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, les Presses de Sciences Pô, 2010, pp. 411-419.
- CALLON Michel, « Eléments pour une sociologie de la traduction », *L'Année sociologique*, Vol. XI, p. 183-184.
- DARBON Dominique, *La réforme des États africains. Réformer les réformateurs ?* Paris, Karthala, 2009.
- DEBERE Jean Christophe, « Décentralisation et développement local », *Afrique contemporaine*, n° 221, pp. 45-54.
- DEVIN Guillaume, SMOUTS Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 14.
- DJIMELI T. Alexandre, « Essai de modélisation de l'orientation institutionnelle de la communication des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun », *Akofena*, Varia n°11, Vol. 1, pp. 369-382.
- DOLOWITZ David, « A policy maker's guide to policy transfer », *The political quarterly*, Vol. 74, n°1, 2003, pp. 101-108.
- EBOKO Fred, *Repenser l'action publique en Afrique. Du sida à l'émergence*, Paris, IRD Édition, 2015.
- DUBRESSON Alain, FAURE Yves-André, « Décentralisation et développement local : un lien à repenser », *Revue Tiers Monde*, 2005/1, n°181, p. 7-20.
- FOUCAULT Michel, « La technologie politique des individus », *Dits et écrits*, Tome 4, 1988, pp. 813-828.
- FREUND Bill, LOOTVOET Benoît, « Où le partenariat public-privé devient l'instrument privilégié du développement économique local. L'exemple de Durban en Afrique du Sud », *Revue Tiers Monde*, 2005/1, n°181, pp. 45-70.

- GAZIBO Mamoudou, MOUMOUNI Charles (dir.), *Repenser la légitimité de l'État africain à l'ère de la gouvernance partagée*, Québec-Montréal, PUQ, 2017, 212 p.
- HALPERN Charlotte, LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick (dir.), « L'instrumentation et ses effets : débats et mises en perspectives théoriques », *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Presses de Science Po, 2014, pp. 15-62.
- HALPERN Charlotte, LE GALEZ Patrick, « Pas d'action publique autonome sans instruments propres. Analyse comparée et longitudinale des politiques environnementales de l'Union européenne », *Revue française de Science Politique*, 2011/1, Vol. 61, p. 51-78.
- HASSENTEUFEL Patrick, SMITH Andy, « Vers un décloisonnement de l'analyse des politiques publiques ? La diversité des débats nationaux », *Revue française de Science politique*, Vol. 52, 2002/1, p. 3.
- HASSENTEUFEL Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008.
- HOOD, *The tools of government*, London, Mac Millan. John Wiley, 1984, p. 6.
- HOULE David et MACDONALD Douglas, « Comprendre le choix des instruments de politique publique en matière de changements climatique au Canada », *Telescope, Printemps*, Vol. 12, n°2, Été, 2011, pp. 183-208.
- LACHAUME Jean François, « Participation et services publics locaux », *Les collectivités locales. Mélanges en l'honneur de Jacques MOREAU*, Paris, Economica, 2003, pp. 233-252.
- LAGRANGE Delphine, MARIEKE Louis, NAY Olivier (dir.), *Le tournant social de l'international : les organisations internationales face aux sociétés civiles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2021.
- LASCOUMES Pierre, LE GALÈS Patrick (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, pp. 13-17.
- LASCOUMES Pierre, SIMARD Louis, « L'action publique au prisme de ses instruments », *Revue française de Science Politique*, 2011/1, Vol. 61, pp. 5-22.
- LASCOUMES Pierre, « Les instruments d'action publique, traceurs de changement. L'exemple des transformations de la politique de lutte contre la pollution atmosphérique (1961-2006) », *Politique et sociétés*, 26, n°2-3, 2007, pp. 73-89.

- LAVIGNE DELVILLE Philippe, SCHLIMMER Sina, « Saisir l'action publique à travers ses instruments », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 27 (2), pp. 9-32.
- MALAURIE-VIGNAL Marie, *Droit de la concurrence interne et européen*, Dalloz, 2014.
- MASSARDIER Gilles, *Politiques et actions publiques*, Paris, Armand Colin, 2003, p. 14.
- MINKONDA Hermann, « L'émergence de la gouvernance multi-niveaux dans la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale : une analyse du programme économique régional », Thèse doctorat en Science politique, Université de Yaoundé II, 2018.
- MULLER Pierre, SUREL Yves, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 1998.
- NACH MBACK Charles, « La coopération décentralisée pour le développement entre la France et le Cameroun », Thèse de doctorat en Droit Public, Université de Yaoundé II, 1994.
- NACH MBACK Charles, « La décentralisation en Afrique : enjeux et perspectives », *Afrique Contemporaine*, n° 199, juillet-septembre 2001.
- NGONO TSIMI Landry, « L'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales décentralisées : l'exemple du Cameroun », Thèse de doctorat, Université de Paris-Est Créteil Val-De-Marne, septembre 2010.
- NKA Pierre Le Grand, « Le Cameroun dans la coopération décentralisée : entre logiques de développement des territoires locaux et perpétuation de l'extraversion de l'Etat », Mémoire de DEA en Science politique, Université de Yaoundé II, 2009-2010.
- NTOLO NZEKO Aubran Donadoni, « La contribution de la coopération décentralisée dans la mobilisation des ressources financières locales au Cameroun », *Gestion et finances publiques*, n°4-2022/juillet-août, pp. 39-45.
- OFFNER Jean-Marc, « Les territoires de l'action publique locale. Fausses pertinences et jeux d'écarts », *Revue française de Science politique*, 2006, Vol. 56, pp. 27-47.
- OMBALLA Magellan, « Le processus de décentralisation à l'épreuve du transfert des compétences et des ressources aux communes : entre contrôle et autonomie », *Revue africaine d'études politiques et stratégiques*, numéro spécial/2015, Paris, L'Harmattan, 2016, pp. 7-40.

- ONDOA Magloire, *Le Code général des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun. La révolution à l'épreuve de la tradition*, Yaoundé, L'Harmattan Cameroun, 2019.
- OTAYEK René, « La décentralisation comme mode de définition de la domination autoritaire ? Quelques réflexions à partir des situations africaines », *Revista critica de ciências sociais*, Portugal, n° 77, juin 2007, pp. 131-150.
- OUEDRAOGO Hubert, « Decentralization and local governance : experiences from francophone west Africa », *Public administration and development*, Vol. 23, n°1, february 2003.
- PALIER Bruno, « Path dependance (dépendance au chemin emprunté) », BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline, *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, les Presses de Sciences Po, 2010, pp. 411-419.
- PALIER Bruno, BONOLI Giuliano, « Phénomènes de *path dependance* et réformes des systèmes de protection sociale », *Revue française de Science Politique*, Vol. 49, n° 3, 1999, pp. 399-420.
- PETITEVILLE Franck, SMITH Andy, « Analyser les politiques publiques internationales », *Revue française de science politique*, 2006/3, Vol. 56, pp. 357-366.
- PIERSON Paul, « When effects become cause. Policy feedback and political change », *World politics*, 45 (4), juillet 1993, pp. 595-628.
- PIERSON Paul, « Increasing returns, path dependance, and the study of politics », *The american political science review*, Vol. 94, n° 2, 2000, pp. 251-267.
- PIROTE Gautier, « Repenser la sociologie du développement entre dynamiques du dedans et dynamiques du dehors. Une réflexion à partir du projet de société civile au Bénin », *Cahiers d'études africaines*, 2011/2 n°202-203, p. 473-490.
- ROSANVALLON Pierre, *La crise de l'État-providence*, Paris, Seuil, 1981, p. 112.
- ROSSATANGA-RIGNAULT Guy, « Sortir du campement. Entrer dans le village monde : État des lieux et perspectives Afrique au XXI^e siècle », *Afrique contemporaine*, n°3, 2022, pp. 13-34.
- ROSTOW Walt Whitman « The Stages of economic growth », *The economic history review*, 1959.
- SCHULTZ Emilien, HALPERN Charlotte, LASCOUMES Pierre, LE GALES Patrick (dir.) « L'instrumentation de l'action publique », Les comptes rendus mis en ligne le 05 mars 2014, consulté le 08 novembre 2024, voir url : <https://www.cerpo.fr/> ;

[//journalopeneditionorglecture14117do//.org/10](http://journalopeneditionorglecture14117do//.org/10) consulté le 11 novembre 2024 à 12h30 minutes.

- TCHOUPIE André, *L'administration locale au Cameroun. Entre décentralisation et déconcentration*, Yaoundé, Presses universitaires d'Afrique, 2011.
- VEYNE Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1978.
- WEBER Max, *Économie et société*, Paris, Pocket, 1995, p. 15.

2. Notes

- Loi n°2004/019 fixant les règles applicables aux régions.
- Ministère des finances du Cameroun, Plan de développement national 2018-2022, Yaoundé, Cameroun, 2019.
- La loi n°96/006 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972.
- Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation aux Cameroun.
- Loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.
- Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation.
- Loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.
- Loi n°2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions.
- Loi n°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées.
- Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des collectivités territoriales décentralisées.
- Décret n° 2011/1116/ PM du 26 avril 2011 fixant les modalités de la coopération décentralisée.